

CLÔTURE DE LA RÉVISION EXCEPTIONNELLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

POUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DU 18 AVRIL 2019

RÉCLAMATIONS EN INSCRIPTION OU EN RADIATION

Conformément au décret présidentiel n° 19-08 du 17 janvier 2019 portant convocation du corps électoral en vue de l'élection du Président de la République le 18 avril 2019, et à la loi organique n°16-10 du 25 août 2016 relative au régime électoral, l'Ambassade d'Algérie à Berne porte à la connaissance des ressortissants algériens relevant de sa circonscription consulaire, que **le dernier jour prévu pour la révision exceptionnelle de la liste électorale est le 6 février 2019, date de sa clôture.**

Les réclamations en inscription ou en radiation peuvent être formulées dans les cinq (05) jours qui suivent la date de la clôture.

N.B :

*** L'inscription sur la liste électorale est volontaire.**

*** L'immatriculation et la possession des documents algériens d'identité ne justifient pas automatiquement l'inscription sur la liste électorale.**

*** Le jour du vote, seules les personnes dûment inscrites sur la liste électorale peuvent voter**